



## PV CSR N°4

### CHAMPIONNAT PRENATIONALE

Après vérification des feuilles :

PNM : RAS

PNF : RAS

### CHAMPIONNAT REGIONAL 1 MASCULIN

Poule A :

Journée 11 :

RMA057 - SPORTING CLUB COUTANCAIS 2 / CAEN VOLLEY-BALL 4, match du 27/01/2018

L'équipe du SC Coutançais a déclaré forfait sur la rencontre. L'équipe marque -3 pts et 0/25, 0/25, 0/25

Amende de 80 €

Journée 12 :

RMA062 - VBC FLERIEN / CLUB LOISIRS TOURLAVILLE, match du 10/02/2018

L'équipe du CL Tourlaville a déclaré forfait sur la rencontre.

L'équipe marque -3 pts et 0/25, 0/25, 0/25

Amende de 80 € pour forfait

Journée 13 :

RMA068 - CLUB SPORTIF FERTE MACE / CAEN VOLLEY-BALL 4, match du 17/02/2018

Forfait de l'équipe de Caen VB 4.

L'équipe marque -3 pts et 0/25, 0/25, 0/25

Amende de 80 € pour forfait

### CHAMPIONNAT REGIONAL 1 FEMININ

Poule A :

RFA036 - VBC FLERIEN / CONTRES ET SMATCHS ALENCONNAIS, match du 03/02/2018

L'équipe du VBC Flers a déclaré forfait sur la rencontre.

L'équipe marque -3 pts et 0/25, 0/25, 0/25

Amende de 80 € pour forfait

RFA056 - CONTRES ET SMATCHS ALENCONNAIS / VOLLEY-BALL DES GREVES, match du 15/04/2018

L'équipe du VB des Grèves a déclaré forfait sur la rencontre.

L'équipe marque -3 pts et 0/25, 0/25, 0/25

Amende de 80 € pour forfait

Poule B :

Suite à l'arrivée tardive des feuilles de match de Maromme :

RFB001 - MAROMME CANTELEU VOLLEY 76 / ASPPT DE CAEN 3 du 18/11/2018 :

L'équipe de Maromme a fait participer à la rencontre les joueuses MERCHI LOUISA qualifiée le 12/01/2018 et N'DIAYE FATIMATA le 23/03/2018, 4 joueuses régulièrement qualifiées, Maromme perd la rencontre par forfait F/3, marque -3 pts et 0/25, 0/25, 0/25  
Amende de 80 €

RFB017 - MAROMME CANTELEU VOLLEY 76 / CO REGION ELBEUVIENNE 2 du 16/12/2018 :

L'équipe de Maromme a fait participer à la rencontre la joueuse MERCHI LOUISA qualifiée le 12/01/2018, 5 joueuses régulièrement qualifiées, Maromme perd la rencontre par forfait F/3, marque -3 pts et 0/25, 0/25, 0/25  
Amende de 80 €